



+ CITOYENNETÉ

Le recensement de la population est en cours

Des enquêtes de recensement portant sur 8% des logements de la Ville sont organisées comme chaque année.

Mis en ligne le 19 décembre 2019

Le dispositif débutera le **16 janvier 2020** et prendra fin le **22 février 2020**.

Si votre logement appartient à l'échantillon choisi en 2020, un courrier vous a été envoyé. Il indique la date de visite d'un agent recenseur muni d'une carte officielle tricolore sur laquelle figure sa photo et la signature du Maire.

Cet agent vous transmet plusieurs questionnaires à remplir :

- Une feuille de logement,
- Un bulletin individuel par personne vivant dans l'habitation,
- Une notice d'information sur le recensement.

Il peut vous aider à compléter ces documents si vous en avez besoin puis il les récupère.

Sachez que depuis 2017, vous avez la possibilité de vous faire recenser sur Internet. Il vous suffit de le préciser à l'agent recenseur. Il vous fournit alors un code d'accès unique.

Il est possible de confier les documents à un voisin ou un membre de la famille si vous prévoyez d'être absent pendant la période de recensement. La personne devra alors les remettre à l'agent recenseur ou les retourner à la Mairie dans l'enveloppe prévue à cet effet.

Notez aussi que depuis la loi du 7 juin 1951, participer au recensement est un acte civique obligatoire.

Renseignement auprès d'Aline Portejoie, au service recensement - Tél. 01 41 70 86 10. www.le-recensement-et-moi.fr ↗

Des agents recenseurs à votre écoute



VILLE DE
Livry-Gargan **LG**

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43